

École primaire d'éducation internationale

POLITIQUE D'ÉDUCATION INCLUSIVE



1.-PRÉAMBULE

Tous les élèves des écoles du monde de l'IB doivent avoir la possibilité d'accéder au programme d'études de manière équitable et adaptée. Les principes et pratiques des programmes de l'IB demandent aux établissements de s'organiser de manière à valoriser la diversité et à respecter les différences qui peuvent exister au niveau de l'apprentissage de chaque élève.

De plus, les trois volets de la mission de l'école, INSTRUIRE, SOCIALISER ET QUALIFIER les élèves, sont clairement définis dans la Loi sur l'instruction publique. Cette dernière met en lumière l'importance pour chaque établissement d'inclure et d'intégrer tous les élèves, y compris ceux qui présentent des difficultés d'adaptation, d'apprentissage ou ceux qui sont handicapés.

En ce sens, cette politique des besoins éducationnels spéciaux dresse la liste des mesures d'appui mises en place à l'École primaire d'éducation internationale (ÉPÉI) pour ses élèves.

La commission scolaire dont fait partie l'établissement est dotée d'une **démarche d'aide à l'élève en difficulté d'adaptation et de comportement** (annexe A), **ainsi qu'en difficulté d'apprentissage** (annexe B). Cette démarche est au centre de toutes les actions de l'équipe école en matière de dépistage, de consignation d'informations, de référence aux services professionnels et de différenciation pédagogique.

2.- CONTEXTE

L'école primaire d'éducation internationale est une école de la commission scolaire du Chemin-du-Roy qui offre le programme d'éducation internationale depuis septembre 2012. Elle a été autorisée officiellement par le Baccalauréat International en 2014. .

Elle accueille des élèves de tout le territoire de la commission scolaire. L'admission des élèves s'effectue au hasard: une pige parmi toutes les demandes d'inscriptions détermine le contingent d'élèves. Les élèves pigés sont admis sans restriction. L'école ne disposant pas d'un ascenseur, les élèves à mobilité réduite sont dirigés vers un autre établissement.

L'ÉPÉI offre le programme à 525 élèves, répartis de la façon suivante:

Édifice des Forges:

- préscolaire: 75 élèves
- 1er cycle: 152 élèves

Édifice de la Terrière:

- 2e cycle: 151 élèves
- 3e cycle: 147 élèves

Le calcul de l'indice de milieu socio-économique confère à l'établissement l'indice IMSE 5. Les élèves proviennent de milieux économiques et culturels variés, en découle un éventail de besoins particuliers. Parmi ceux-ci: dyslexie, dysorthographe, dyspraxie, déficience auditive, TDA-H, TSA.

L'équipe-école a à cœur de répondre aux besoins éducationnels de tous ses apprenants et collabore quotidiennement à rendre accessible à tous le programme de l'IB.

3.- FONDEMENTS LÉGAUX

La présente politique a été rédigée en s'appuyant sur les documents prescriptifs suivants :

- La loi sur l'instruction publique (LIP);
- Les politiques des élèves EHDAA de la commission scolaire du Chemin-du-Roy (*annexe C*);
- Référentiel de différenciation pédagogique de la commission scolaire du Chemin-du-Roy (*annexes D1 et D2*);
- Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, MEES 2011 (*annexe E*);
- Projet éducatif de l'ÉPÉI (*annexe F*);

et en considérant les réflexions contenues dans ces publications :

- Conception universelle de l'apprentissage, IB 2016 (*annexe G*);
- Pour une école riche de tous ses élèves – s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la cinquième année du secondaire, CSE 2017(*annexe H*).

4.- RÉPONDRE AUX DIVERS BESOINS ÉDUCATIONNELS DES ÉLÈVES

L'école primaire d'éducation internationale, par sa politique de besoins d'éducation inclusive, adhère à la vision de l'IB et s'appuie sur les quatre principes de bonnes pratiques présentées par ce dernier :

- l'affirmation de l'identité et de la construction de l'estime de soi;
- la valorisation des connaissances antérieures;
- l'étayage (aides visuelles, démonstrations, mises en scène, etc.)
- l'élargissement du champ de connaissances.

La direction, dans l'application de la présente politique, assure un leadership et agit de façon bienveillante dans la répartition des services et des ressources.

L'ÉPÉI s'appuie sur les 5 normes (*annexe I*) suivantes pour soutenir la diversité d'apprentissage :

4.1 L'établissement rend les programmes et la philosophie de l'IB accessibles aux élèves. (A9)

L'école primaire d'éducation internationale permet l'appropriation du programme et de la philosophie de l'IB à tous ses élèves, quels que soient leurs besoins. L'école fait cheminer tous ses élèves dans le programme primaire peu importe leurs besoins et leurs difficultés.

4.2 L'établissement soutient les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation ou d'apprentissage ainsi que leurs enseignants. B.1.5

4.2.1 L'ÉPÉI s'est dotée de politiques linguistique (*annexe J*) et d'évaluation (*annexe K*) en tenant compte des besoins des élèves.

4.2.2 : Au préscolaire, ont lieu chaque année : un dépistage par l'orthophoniste, une lecture du développement moteur par les spécialistes en éducation physique et un dépistage en conscience phonologique par l'orthopédagogue.

4.2.3 La démarche d'aide, élaborée et prescrite par la commission scolaire du Chemin-du-Roy (*annexes A et B*) est utilisée dans notre établissement. Celle-ci met en évidence la collecte, l'analyse de données et les moyens de flexibilité visant la réussite de tous les élèves ainsi que la démarche à suivre pour la mise en place d'un plan d'intervention, le cas échéant.

4.3 L'établissement soutient les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation ou d'apprentissage ainsi que leurs enseignants. B2.8

Diverses mesures d'aide pour soutenir les élèves et les enseignants sont mises en place par l'établissement. À chaque année, ces mesures sont réévaluées en fonction des besoins. En voici quelques-unes :

- le comité EHDAA effectue avec la direction la répartition des heures par service;
- accompagnement par les professionnels suivants :
 - **TES** : interventions ponctuelles, ateliers d'animation, participation aux plans d'intervention;
 - **Orthopédagogue** : dépistage, rééducation, évaluation, mise en place des aides technologiques, participation aux plans d'intervention;
 - **Psychologue** : évaluation et recommandations;
 - **Orthophoniste** : dépistage des difficultés graves du langage au préscolaire;
 - **Partenaires communautaires** : collaboration des intervenants externes avec l'équipe-école;
- consignation des informations : dossier d'aide à l'élève, portraits de classe faits en collaboration avec la direction à l'intention des titulaires et des spécialistes, passation de dossier des enseignants d'une année à l'autre, plans d'intervention, résumé des plans d'intervention pour les spécialistes;
- achat de matériel spécialisé;
- formation spécifique des enseignants (selon l'offre du milieu et les besoins des différents intervenants);
- mesures particulières : selon les budgets octroyés par le ministère, les différentes mesures viennent soutenir les élèves et l'équipe d'enseignants (ex. Partir du bon pied mesure M15025, Aide individualisée mesure M15021, etc.).

4.4 La planification et la réflexion coopératives tiennent compte des différents besoins éducationnels et syles d'apprentissage des élèves C1.6

Dans la tâche des enseignants sont prévues des périodes de planification et de réflexion coopératives :

- portrait de classe à différents moments de l'année scolaire;

- concertations d'équipe-niveau;
- rencontres de plan d'interventions;
- conseil d'école (1 enseignant par cycle et un spécialiste);
- comité de coordination (1 enseignant par niveau et 2 spécialistes);
- rencontres mensuelles des enseignants avec la direction.

4.5 L'enseignement et l'apprentissage sont différenciés afin de répondre aux différents besoins éducationnels et styles d'apprentissage des élèves C3.10

Les enseignants s'appuient sur les ressources disponibles et continuent de développer l'habileté à dépister et à intervenir de façon structurée, efficace et pertinente auprès des élèves selon leurs besoins ou leurs styles d'apprentissage. Voici quelques moyens et ressources :

- intégration de tous les élèves sans distinction;
- différenciation en salle de classe;
- installation d'aides technologiques, selon les besoins des élèves;
- intensification en sous-groupe de besoins par les enseignantes et/ou l'orthopédagogue;
- ateliers d'animation de la TES, selon les besoins.

5. CONCLUSION

L'établissement étant en constante évolution, l'équipe se penche annuellement sur les choix des stratégies à adopter afin de répondre aux divers besoins éducationnels des élèves. Plusieurs pratiques font présentement l'objet de réflexions coopératives dans l'équipe-école. Parmi celles-ci, on retrouve notamment :

- le modèle de réponse à l'intervention (RÀI);
- la mise à jour de l'offre de services à l'élève en fonction des besoins recensés;
- l'ajout de mesures pour soutenir les élèves concernés par la douance;
- l'appropriation du document du Conseil Supérieur de l'Éducation intitulé *Pour une école riche de tous ses élèves – s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la cinquième année du secondaire*. Octobre 2017 (annexe H).

La première version de cette politique a été élaborée en novembre 2017. Celle-ci sera présentée au conseil d'établissement et déposée, après approbation, sur le site web de l'école. Au besoin, une révision permettra d'effectuer les mises à jour nécessaires.

6. BIBLIOGRAPHIE

- Répondre aux différents besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, IB, 2013 (*annexe I*)
- La diversité d'apprentissage et les besoins éducationnels spéciaux dans le programme du Baccalauréat international (2010) (*annexe L*)
- Normes de mises en œuvre des programmes et applications concrètes de l'IB (2014),
- Politique d'éducation inclusive 2016-2017, école Val-des-Ormes.

7. ANNEXES

- A. Démarche d'aide à l'élève présentant des difficultés d'adaptation et de comportement C. S. Chemin-du-Roy (juin 2012)
- B. Démarche d'aide à l'élève présentant des difficultés d'apprentissage C. S. Chemin-du-Roy (juin 2012)
- C. Politique des élèves EHDA, C.S. Chemin-du-Roy
- D. 1. Référentiel de différenciation pédagogique, C.S. Chemin-du-Roy
2. Modifications au référentiel de différenciation pédagogique, C.S. Chemin-du-Roy
- E. Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, MEES
- F. Projet éducatif de l'école primaire d'éducation internationale ÉPEI, 2012-2017;
- G. Conception universelle de l'apprentissage, IB
- H. Pour une école riche de tous ses élèves – s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la cinquième année du secondaire Démarche d'aide à l'élève présentant des difficultés d'adaptation et de comportement, CSÉ
- I. Répondre aux divers besoins éducationnels dans la salle de classe, IB
- J. Politique linguistique, ÉPÉI
- K. Politique d'évaluation au programme primaire, ÉPÉI
- L. La diversité des apprentissages et les besoins éducationnels spéciaux dans le baccalauréat international, 2010, IB